

# MUTATIONS 2024 – RÉGLEMENTATION

- La date de mutation est libre mais un (ou une) licencié(e) ne peut avoir qu'un seul club au cours de la saison sportive.
- Il (ou elle) n'est autorisé(e) à muter au cours de la saison que, si et seulement si, il (ou elle) n'a pas renouvelé sa licence.
- Les licenciés souhaitant changer d'association à **l'intérieur du département** devront s'adresser au président de leur club qui leur fera la mutation directement en utilisant le carnet de mutation fourni par le CD pour la somme de 15€. Le club déposera les feuilles blanches et les licences au secrétariat, donnera la feuille rose au licencié muté et conservera la jaune en archives.  
**Le prix de la mutation est de 30€.**
- **Le paiement de l'ensemble des mutations d'un club doit se faire par chèque club à l'ordre du « CD67 FFPJP » ou par virement après dépôt des mutations.**
- Les licenciés souhaitant changer d'association **hors département ou pays**, doivent adresser une lettre de démission au Président de leur association, qui la leur rendra munie de son avis.  
Avec cette lettre et sa licence (qui sera gardée par le CD), le joueur se rendra aux permanences de mutations fixées par le Comité Départemental, où il lui sera remis le feuillet rose de mutation moyennant le paiement de **50€ (mutation inter-Comités)**. Le joueur remettra cet imprimé (rose) à sa nouvelle association pour permettre l'établissement de sa nouvelle licence.
- **Toutes les mutations externes sont payantes, quel que soit le motif par chèque personnel de la personne mutée à l'ordre du « CD67 FFPJP ».**
- **Aucune mutation ne sera établie sans présentation de la licence.**

## **ATTENTION :**

- **Depuis la saison 2022, les mutations internes après une année sans licence ou plus, sont payantes.**
- Pour un licencié d'une société corporative souhaitant faire une licence dans un club civil la mutation est obligatoire et payante (mutation faite par le secrétariat au prix de 30€). Pour un licencié d'un club civil souhaitant faire une licence dans un club corporatif la mutation est obligatoire et payante.
- Les mutations pour les jeunes (catégories benjamins, minimes, cadets) sont gratuites, sauf pour les cadets passant en catégorie junior en 2024.

Nous vous recommandons d'informer vos joueurs et licenciés par voie d'affichage de cette réglementation.

## **CATÉGORIES DES LICENCIÉS EN 2024 :**

<b>BENJAMINS</b>	<b>nés en 2016 et après</b>
<b>MINIMES</b>	<b>nés en 2013 - 2014 et 2015</b>
<b>CADETS</b>	<b>nés en 2010 - 2011 et 2012</b>
<b>JUNIORS</b>	<b>nés en 2007 - 2008 et 2009</b>
<b>SENIORS</b>	<b>nés en 2006 et avant</b>
<b>VÉTÉRANS</b>	<b>nés en 1964 et avant</b>
<b>Vétérans Challenge</b>	<b>nés en 1964 et avant</b>